



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 15 mars 2024**Délibération n°16/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 mars à quatorze heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pôle Image (SMPI) Magelis, régulièrement convoqué, s'est réuni aux Ateliers Magelis à Angoulême, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du SMPI Magelis.

Date de convocation : 27 février 2024.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Jean-François DAURE, Patrick MARDIKIAN, François BONNEAU, François NEBOUT, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Xavier BONNEFONT, Mesdames Martine PINVILLE, Nelly VERGEZ, Zalissa ZOUNGRANA.

Membres absents ou excusés : messieurs Michel CARTERET, Jérôme SOURISSEAU, Mesdames Charline CLAVEAU, Virginie LEBRAUD, Caroline COLOMBIER, Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY, Hélène GINGAST, Stéphanie GARCIA (Pouvoir à monsieur François BONNEAU).

Membre consultatif présent : monsieur Alain LEBRET.

Membre consultatif absent ou excusé : monsieur Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : madame Nelly VERGEZ.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	11
Pouvoir[s]	1
Absent[s]	9
Votants	12

Objet : Subvention du Pôle Image Magelis à l'association CAP BD – Club Unesco d'Angoulême

Le Pôle Image Magelis souhaite renouveler son soutien à l'association CAP BD – Club Unesco Angoulême, créée pour fédérer les forces vives et les citoyens de la ville d'Angoulême autour du label Unesco Ville créative obtenu par la ville d'Angoulême en 2019, et valoriser ce label prestigieux et envié auprès du plus grand nombre.

CAP BD contribue au rayonnement d'Angoulême dans le domaine de la littérature, particulièrement de la Bande Dessinée et des produits de l'Image. A ce titre, elle se veut une ressource auprès de la Ville d'Angoulême pour les actions UNESCO et la notoriété de la ville.

CAP BD bénéficie du soutien de plusieurs institutions territoriales :

- Ville d'Angoulême : 19 K€
- GrandAngoulême : 6.5 K€
- Département de la Charente : 5 K€
- Etat : 4 K€

- Chambre de Commerce et d'Industrie de Charente : 2 K€
- Autres : 14 K€

CAP BD a élaboré un dispositif d'actions pour développer la notoriété de l'image sur le territoire pour lequel elle sollicite MAGELIS pour l'accompagner :

- Pavillon d'Angoulême : chaque année pendant le FIBD, le Pavillon permet de mettre en avant les auteurs et autrices, illustrateurs et illustratrices, dessinateurs et dessinatrices du territoire à travers des expositions, des ateliers dessin pour petits et grands, des dedicaces, du cinéma d'animation avec une projection de films d'animation fabriqués en partie dans les studios et/ou écoles d'Angoulême.

Fort de son succès populaire, CAP BD souhaite faire vivre le lieu tout au long de l'année avec une programmation en lien avec les événements culturels du territoire (expositions d'artistes locaux, semaine des mangakas, les samedis marchés des créateurs, le FFA, le circuit des Remparts, marché de Noël...)

- Bus Hugo Pratt : Un bus décoré avec l'univers de Corto Maltese effectue une tournée auprès des écoliers de l'agglomération et propose des ateliers de bande dessinée sur une thématique. Le succès des éditions précédentes amène l'association à renouveler cette opération de rencontres entre les enfants et les auteurs et autrices locaux. Les thèmes choisis pour 2024 sont : la découverte de New-York (avec l'Education Nationale) et les Jeux Olympiques (avec la Cité internationale de la bande dessinée).
- Evènements hors Angoulême : L'association envisage de déployer ses activités artistiques sur l'ensemble du département de la Charente à l'occasion d'événements très populaires comme, par exemple, le Festival de Confolens en août, les foires de Rouillac (tous les 27 du mois) et Barbezieux (30, 31 août et 1er septembre 2024).

Pour mettre en place ses actions, CAP BD sollicite le Pôle Image Magelis pour un soutien financier d'un montant de 15 000 € sur un budget total prévisionnel des projets présentés de 67 500 € (hors contributions volontaires). Magelis souhaite attribuer à CAP BD une subvention à hauteur de 12 000 € au titre de l'année 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- acceptent le principe et les termes de la convention à intervenir entre le Pôle Image Magelis et l'association CAP BD prévoyant un soutien financier d'un montant de 12 000 € au titre de l'année 2024 ;
- autorisent monsieur le Président à signer la convention de partenariat afférente ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 22 mars 2024
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 22 mars 2024
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 22 mars 2024

Signé: Le Président

Le Président,
Philippe BOUTY

